

CONCLUSION et AVIS MOTIVES

PREAMBULE

L'enquête publique fait suite à la l'Evaluation Environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac à Bordeaux.

Par décision n° E22000063/33 du 14 juin 2022, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique sur le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac situé sur la commune de Bordeaux

- Monsieur Philippe CALAND, officier supérieur retraité de la gendarmerie nationale.

L'arrêté du Président de Bordeaux Métropole en date du 02 août 2022 a organisé cette enquête publique qui s'est déroulée pendant une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 05 septembre au jeudi 06 octobre 2022 inclus.

La publicité de l'enquête publique a été réalisée conformément aux formalités en vigueur.

La vérification de l'affichage a été faite par le commissaire enquêteur le 30 août 2022 à la Maison du Projet et sur le site du quartier des Aubiers-Le Lac à Bordeaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, du 05 septembre au 06 octobre 2022 inclus, un exemplaire du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête pour consigner les observations relatives au projet, ont été tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la Mairie de quartier Bordeaux Maritime, à la Maison du Projet et à Bordeaux Métropole. Un dossier numérique était également consultable sur le site de la participation de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr et la transmission des observations à l'attention du commissaire enquêteur à une adresse mail (c.arens-bertrand@bordeaux-metropole.fr).

Les 03 permanences ont été programmées pour recevoir les observations écrites ou orales du public à la Maison du Projet dans le quartier des Aubiers-Le Lac.

Ces permanences étaient réparties sur différents jours de la semaine, soit le matin ou l'après-midi. Ces permanences étaient toutes programmées pour une durée de 03h00 en fonction des horaires d'ouverture de la Maison du Projet.

Le public a été reçu par le commissaire enquêteur qui a comptabilisé 4 visites de tenues correctes.

EXPOSE

Le projet fera l'objet de conclusion et d'avis motivés du commissaire enquêteur (Tome B).

TOME B Conclusion et avis motivés suite à L'Evaluation Environnementale concernant le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac sur la commune de Bordeaux

Bordeaux Métropole a réalisé une Evaluation Environnementale pour le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac à Bordeaux.

Contexte du projet

Le projet de renouvellement urbain aborde de manière transversale l'ensemble des enjeux relatifs à la rénovation des logements et l'amélioration de l'environnement urbain dont le principal enjeu est de changer l'image du quartier des Aubiers-Le Lac.

Les objectifs du projet sont de :

- Renforcer l'attractivité du quartier par ses équipements,
- Relier le quartier aux quartiers environnants,
- Conforter les activités économiques,
- Habiter des logements de bonne qualité et diversifier l'habitat,
- Aménager le quartier dans un esprit de nature.
- Développer un projet selon les différentes échéances

Appréciation du CE: Le caractère d'intérêt général de ce projet de renouvellement urbain est démontré avec les 6 objectifs pour ce quartier qui présente une situation dégradée.

Contexte juridique

- ❖ Code de l'environnement, notamment ses articles L122-1 et R122-2, L123-1 à L123-18, R123-1 à R.123-27.
- ❖ Arrêté de Bordeaux Métropole /2022-BM0894 du 02 août 2022 pour l'ouverture de l'enquête publique
- ❖ Délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-81 du 28 janvier 2022 arrêtant le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac au regard de l'évaluation environnementale.

Contexte environnemental

Le dossier intègre une évaluation des incidences temporaires en phase chantier et incidences permanentes en phase d'exploitation du projet sur l'environnement et mesures associés dans les domaines suivants :

- ❖ Milieu physique
- ❖ Milieu Naturel
- ❖ Milieu Humain
- ❖ Santé humaine
- ❖ Patrimoine et paysage

- ❖ Concernant 5 Zones Spéciales Conservation pour le site Natura 2000

De plus une étude est réalisée sur les objectifs du projet en énergie renouvelable.

Appréciation du CE: L'étude est complète pour les incidences du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac.

Dans le cadre de l'étude d'impact les mesures suivantes sont envisagées :

- Mesures d'évitement et de réduction en phase chantier pour :
 - Milieu physique
 - Milieu naturel
 - Milieu humain
 - Santé humaine
 - Paysage

- Mesures d'évitement et de réduction en phase exploitation pour
 - Milieu physique
 - Milieu naturel

- Mesures compensatoires
 - Patrimoine naturel

Les PPA ont émis les avis suivants:

- **MRAe** : un avis délibéré a été adressé au maître d'ouvrage qui a apporté des éléments de réponse aux points soulevés dans l'avis dans un mémoire de réponse.

- **Avis de la ville de Bordeaux** : la ville de Bordeaux a été destinataire du dossier complet d'études environnementales et l'a réceptionné le 06 avril 2022. Sans réponse de sa part dans un délai imparti, son avis est réputé favorable.

Appréciation générale du commissaire enquêteur:

Le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac est inclus dans le secteur de Bordeaux Maritime et il s'agit du quartier le plus pauvre de l'agglomération bordelaise.

Le projet de renouvellement urbain est articulé autour de 6 objectifs pour le réaménagement du quartier tout en s'appuyant sur ses atouts reconnus.

Le but est de changer l'image du quartier par une rénovation des logements et l'amélioration de l'environnement urbain.

Ce projet, conformément au Code de l'Environnement doit être soumis à une Evaluation Environnementale.

En conséquence, une étude d'impact a été réalisée avec une analyse des incidences notables du projet sur l'environnement lors de la phase chantier et de la phase exploitation avec les mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation ainsi qu'une étude de développement en énergies renouvelables de la zone.

Cette étude d'impact est complète et très détaillée, particulièrement avec la prise en compte des effets négatifs du projet qui sont liés à la phase travaux sur une durée de 6 ans.

Le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac permettra de donner une attractivité pour des nouveaux habitants et favoriser ainsi la mixité sociale.

L'avis concernant le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac sur la commune de Bordeaux incluant une Etude Environnementale comprend :

- un avis sur la forme
- un avis sur le fond

Avis sur la forme:

Le commissaire enquêteur confirme la qualité du dossier avec des explications claires sur ce projet de renouvellement urbain. Le dossier est complet et lisible avec une présentation du projet, une évaluation environnementale détaillée facilitant la compréhension du dossier et des analyses particulièrement abouties pour les effets du projet sur l'environnement en phase chantier et en phase exploitation ainsi qu'au titre de Natura 2000.

Avis sur le fond:

Le commissaire enquêteur souligne la démarche de Bordeaux Métropole qui présente ce projet d'intérêt général du renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac avec la volonté d'étudier toutes les incidences sur l'environnement en particulier sur les principaux effets négatifs du projet qui sont liés à la phase travaux

Une analyse des effets du projet sur l'environnement regroupe toutes les incidences notables pour les milieux : physique, naturel, humain, santé humaine, patrimoine et paysage, ainsi qu'une analyse sur les incidences au titre de Natura 2000. Enfin, la création d'un réseau de chaleur urbain complète ce projet. De plus des mesures d'évitement, de réduction et compensatoires sont envisagées notamment durant la phase travaux mais aussi en phase exploitation.

CONCLUSION

Suite à la déclaration projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac sur la commune de Bordeaux incluant une Evaluation Environnementale, le Commissaire Enquêteur émet un:

AVIS FAVORABLE

Fait à Bordeaux le, 24 octobre 2022.

Philippe CALAND

Commissaire Enquêteur

